

CONDITIONS DE TRAVAIL 2021 – informations salaires

Amalia Massy 027 327 51 31
amalia.massy@bureaudesmetiers.ch/mi

Voici les éléments à prendre en compte pour l'établissement des salaires 2021 pour vos collaborateurs soumis à la CCT.

La convention collective de travail a été renouvelée en 2019. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Elle reste étendue jusqu'à fin mai 2024.

Modification de l'article 10 al. 3 : Durée hebdomadaire du travail : 160 heures supplémentaires sans supplément (en lieu et place de 125 heures).

1. SALAIRES 2021

Salaires réels 2021

augmentation de Fr. 0.15 cts par heure dès le 1^{er} janvier 2021

L'adaptation des salaires réels 2021 a été fixée à Fr. 0.15 cts par heure ou Fr. 26.80 pour les salariés au mois et **ce dès le 1^{er} janvier 2021.**

Salaires minima conventionnels

augmentation de Fr. 0.10 cts par heure dès le 1^{er} janvier 2021

Les salaires minima pour 2021 sont les suivants :

Travailleurs qualifiés

- durant la 1 ^{ère} année après l'apprentissage	Fr.	24.20
- durant la 2 ^{ème} année après l'apprentissage	Fr.	25.20
- durant la 3 ^{ème} année après l'apprentissage	Fr.	26.20
- durant la 4 ^{ème} année après l'apprentissage	Fr.	27.20

Manceuvres

- travailleurs ayant plus de 20 ans d'âge et jusqu'à 3 ans de pratique	Fr.	21.60
- travailleurs avec plus de 3 ans de pratique	Fr.	22.90

Suite à la votation du 27 septembre dernier, les travailleurs, lors de la naissance d'un enfant, ont droit dès le 1^{er} janvier 2021 à un congé paternité de 10 jours dont les modalités d'indemnités sont identiques au congé maternité.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente.

Nous vous rappelons que les différents formulaires utiles pour la gestion des salaires ainsi que les taux de cotisations sociales 2021 (cahier II) sont disponibles sur le site : www.bureaudesmetiers.ch.

A l'aube des fêtes de fin d'année, nous vous souhaitons à vous, vos familles et vos collaborateurs, un **Joyeux Noël** et vous adressons tous nos vœux de succès pour 2021.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, nos salutations les meilleures.

TEC-BAT
ASSOCIATION DE LA TECHNIQUE ET DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT

Sion, décembre 2020